

SOMMAIRE

1.	OBJET	2
2.	OBJECTIFS	2
3.	PERSONNES CONCERNEES	2
4.	METHODOLOGIE.....	2
5.	RECOMMANDATION.....	3

ANNEXE 1 : Fiche Port du Masque

ANNEXE 2 : Fiche Hygiène des Mains

ANNEXE 3 : Fiche Gestes Barrières

ANNEXE 4 : Fiche Habillage/Déshabillage EPI

1		Nom	Ensemble des Chargés d'opérations	Cellule de Crise	Direction	Dirigeant PPS	Personnel Concerné
		Signature					
		Date	Mai 2020	Mai 2020	Mai 2020	Mai 2020	Mai 2020
Version	Objet de la révision		Rédaction	Validation	Approbation	Diffusion	Application

1 – OBJET :

Cette procédure doit permettre à l'ensemble des personnels de la maîtrise d'ouvrage d'assurer la réalisation, en toute sécurité, des missions qui leur incombent.

2 – OBJECTIF :

- Assurer une protection optimale du personnel
- Prévenir et limiter la propagation des agents pathogènes

3 – PERSONNES CONCERNEES :

Cette procédure s'applique à l'ensemble du personnel ayant nécessité de se déplacer sur chantier

4 – METHODOLOGIE :

Les interventions sur les chantiers devront se limiter au strict nécessaire.

Afin d'éviter au maximum une coactivité lors des réunions de chantiers, le chargé d'opération limitera au maximum sa présence lors de la réunion de chantier et réalisera un passage ultérieur pour permettre un point hebdomadaire (visiophonie ou téléphone) avec la maîtrise d'œuvre.

Toutefois dans des cas exceptionnels et notamment pour raison de mise en œuvre de la sécurité sur chantier, la présence du chargé d'opération est indispensable. Dans ce cas, en plus de l'application de la procédure d'intervention sur chantier décrite ci-dessous, il faudra respecter les consignes suivantes :

- **La réunion se tiendra obligatoirement dans un espace non-clos**
- **Le port du masque et le maintien d'une distance de 1,5 m sont obligatoires**

Procédure d'intervention

- Les gestes barrières devront être respectés en tout temps
- Le passage du chargé d'opération est réalisé hors plage horaire de présence des entreprises.
- Le déplacement sera réalisé avec le véhicule personnel (défraiement kilométrique) pour éviter les déplacements au siège.

- Le lavage des mains systématique se fait à l'entrée et à la sortie par le biais du point d'eau ou du gel hydroalcoolique.
- L'accès au chantier se fait uniquement avec des chaussures de sécurité. Celles-ci seront chaussées avant l'entrée du chantier et déchaussées avant de rentrer dans le véhicule. Les chaussures seront disposées dans sac dans le coffre du véhicule (sachet refermable).
- Les déplacements dans le chantier seront réalisés avec le port d'un masque chirurgical et les EPI adéquats. (Cheminement circulaire n'est pas possible).
- Les équipements ou outillages seront systématiquement nettoyés après intervention avec des lingettes.

5 – RECOMMANDATIONS :

Pour l'application de cette procédure, veuillez-vous référer aux fiches fournies en annexe.
Respect des règles issues du guide de préconisation de l'OPPBT